

Quand on pense « élu municipal », on pense tout d'abord à son rôle au sein du Conseil municipal : l'élu vote les délibérations et les budgets mais il porte aussi les projets sur lesquels il travaille conformément aux orientations et priorités politiques municipales et dans l'intérêt général, il participe aux manifestations de la commune...

Une des fonctions des élus est pourtant méconnue du grand public mais s'avère indispensable lors de moments joyeux ou difficiles que peuvent vivre les habitants : l'astreinte.

Être élu, c'est s'engager dans un rôle et une fonction publique. C'est une responsabilité qui inclut de pouvoir faire face à une multitude de situations. Ainsi, chaque semaine à Tresses comme dans nombre de petites communes de France, dès la fermeture de la Mairie, la nuit et le week-end, un adjoint est d'astreinte. En cas de besoin, il intervient au titre du service public et des pouvoirs de police du Maire.

Cette fonction rencontre les joies et les peines. Les joies, lorsqu'il s'agit de célébrer un mariage ou un baptême républicain. Les peines quand, prévenu par les pompiers, il s'agit de faire face à divers soucis qui ne peuvent attendre l'ouverture des services. L'élu mobilise éventuellement l'agent technique d'astreinte puis rassure, écoute et coordonne l'aide ou la prise

en charge. Le champ d'intervention est vaste : alarme qui retentit en pleine nuit, fuite de gaz, bétail échappé, incendie, inondations... mais aussi accident de la route et parfois même un décès à annoncer.

Parfois même, l'élu doit procéder à une admission provisoire en soins psychiatriques en cas de danger pour la sécurité des personnes et après avis médical. Une décision lourde de responsabilités...

Afin de répondre à toutes les éventualités et pouvoir réagir à bon escient, l'élu d'astreinte dispose d'une « mallette » dans laquelle il trouve de nombreux alliés précieux : le téléphone d'astreinte, une lampe de poche, les clés des équipements publics de la commune (écoles, salles de sport, bibliothèque... et les coordonnées des personnes ou organismes à prévenir en urgence pour résoudre une difficulté (GRDF, ENEDIS, astreinte de Gironde Habitat, Gendarmerie...).

Ainsi, être d'astreinte, c'est savoir répondre avec distance aux situations les plus complexes, orienter, informer, écouter et rassurer.

Désormais, la pluie de l'automne laisse place au froid de l'hiver.

Les enfants sont en vacances et attendent avec impatience le passage du Père Noël.

Cette période de retrouvailles autour du sapin et d'un repas partagé en famille fait planer dans l'air paix, générosité, écoute, joie et bienveillance. Cela ne doit pas faire oublier, encore plus en cette période festive, la solitude de certains Tressois ou Tressoises.

Nous vous souhaitons de douces et chaleureuses fêtes de fin d'année et une très belle année 2020.

Les élus de «Tresses Ensemble»  
[www.tressesensemble.blogspot.fr](http://www.tressesensemble.blogspot.fr)  
<https://www.facebook.com/tresses.ensemble>